



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 122448

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les nombreux problèmes liés au traitement des amendes routières, et notamment celles des contrôles par radar automatique. Dans son rapport annuel 2006, le Médiateur de la République souligne un véritable mécontentement des automobilistes. Beaucoup d'entre eux ont été flashés un jour, mais n'ont jamais été informés des poursuites exercées à leur encontre. N'ayant jamais reçu la première demande de paiement d'une amende, ils se voient dans l'obligation de payer une amende forfaitaire d'emblée majorée. Obtenir le cliché de l'infraction est aussi souvent très difficile. Ils se retrouvent contraints de saisir le Médiateur de la République. Le rapport souligne enfin que le recouvrement forcé pratiqué par le Trésor public au moyen de l'avis à tiers détenteur est souvent abusif. Il le prie de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour faire cesser ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122448

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3901